

## FICHE 2 - L'ÉVALUATION SOCIALE CONSTITUTIVE D'UN DOSSIER FUL

Caractéristiques principales	<p><b>L'évaluation sociale est obligatoire pour chaque dossier FUL.</b> Elle permet aux commissions de prendre une décision quant à l'attribution d'une ou plusieurs aides. Elle constitue le seul et unique document porté à la connaissance des membres des commissions du FUL qui permettent d'éclairer leur décision avec des éléments sociaux. Elle apporte les éléments utiles de compréhension et d'appréciation et elle est lue en séance aux membres des commissions.</p> <p>De manière générale, elle présente la situation de logement du ménage, ses capacités et ses difficultés, son parcours résidentiel, la situation familiale, économique et professionnelle et ses perspectives d'évolution, les autres solutions qui ont pu être envisagées et les raisons pour lesquelles une aide du FSL est adaptée et opportune au moment où elle est présentée.</p> <p>L'évaluation doit permettre aux commissions d'apprécier un certain nombre de points notamment afin d'éviter les sursis.</p>
Éléments constitutifs d'une évaluation sociale pour <b>les dossiers accès et maintien du FUL</b>	<p>L'évaluation sociale doit comprendre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la situation familiale du ménage</li> <li>- la situation financière et la gestion budgétaire du ménage, les perspectives éventuelles d'évolution à court et à moyen terme</li> </ul> <p>Elle doit préciser <b><u>les différentes obligations des ménages</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ne pas faire l'objet d'une plainte pour fraude aux prestations sociales (ex : Revenu de Solidarité Active...) dans les trois dernières années</li> <li>- ne pas avoir un indu lié à une fraude au niveau du Département dans l'année en cours lié à une fraude</li> <li>- le demandeur remplit-il ses obligations au regard du Contrat d'Engagement Réciproque ?</li> <li>- respecter un parcours d'insertion validé par le travailleur social pour les bénéficiaires du RSA, (le FUL ne pourra pas intervenir si le CER du bénéficiaire RSA n'est pas valide du fait de sa responsabilité)</li> </ul> <p><b><u>Sur le parcours locatif du ménage :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la situation de logement antérieure du ménage, le statut d'occupation, le montant de la quote-part, le type de logement, les droits antérieurs à l'aide au logement, s'il s'agit du parc social ou du parc privé, l'état éventuel du logement, la date de fin du préavis, si le dépôt de garantie du précédent logement va être récupéré ou non, etc...</li> <li>- le parcours de l'usager en vue d'identifier si le ménage est en capacité d'occuper son logement de façon autonome</li> <li>- la capacité du demandeur à s'acquitter de façon autonome des charges afférentes au futur logement</li> <li>- la nécessité de l'aide, la pertinence du projet de la famille, la motivation du changement de logement voire de département</li> <li>- la nécessité d'une orientation et/ou une prise en charge par des mesures relatives à l'Accompagnement Social Lié au Logement</li> </ul> <p><b><u>En vue de l'accès au logement :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'adéquation du logement avec la composition du ménage et par rapport à la situation budgétaire de la famille ?</li> <li>- la date de la demande de logement dans le parc social et de la réservation préfectorale ou du recours devant la commission DALO (le cas échéant)</li> <li>- si l'usager est entré dans le logement avant la décision du FUL : préciser la date d'entrée dans les lieux et expliquer les raisons qui ont conduit l'usager à entrer dans les lieux sans attendre la réponse du FUL</li> </ul>

	<p><b><u>En vue du maintien dans le logement :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la nature et le montant des dettes de l'usager (expliquer la constitution de ces dettes, s'il s'agit de dettes de loyer ou d'indemnités d'occupation, ce qui a été mis en œuvre pour les résorber (si un dossier de surendettement est en cours, fournir le type et le montant des dettes)</li> <li>- l'origine, les circonstances de l'endettement, et le nombre de mois d'endettement chaque fois qu'il est possible de l'avoir</li> <li>- la situation familiale actuelle et au moment de la constitution de la dette</li> <li>- les conditions de la stabilisation et de la reprise du paiement du loyer résiduel courant</li> <li>- l'état d'avancement de la procédure d'expulsion</li> <li>- les autres aides ou ressources éventuellement sollicitées ; l'éventuel abandon de créance du bailleur</li> <li>- la possibilité d'un rappel d'aide au logement à vérifier auprès de la CAF</li> </ul> <p><b><u>En cas de séparation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- si l'usager est locataire : est-il toujours titulaire du bail ? Reste-t-il solidaire d'éventuelles dettes ?</li> </ul> <p>l'état des démarches en matière de divorce ou de séparation et de partage de la dette avec l'autre titulaire du bail</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- si l'usager est propriétaire : préciser si le bien doit être vendu, si des économies sont à prévoir ainsi que le montant de ces économies</li> </ul> <p><b><u>En cas de violences conjugales :</u></b></p> <p>préciser dans le contenu de l'évaluation les démarches engagées par la personne ou, le cas échéant, fournir un document à joindre au dossier (justificatif médical, main courante, dépôt de plainte, demande de logement...), cette pièce n'étant pas obligatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les autres aides éventuellement sollicitées ou les raisons pour lesquelles elles ne l'ont pas été (Locapass, aide CAF,...)</li> </ul> <p><b><u>En cas d'hébergement chez un tiers :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- indiquer le montant de la participation financière permettant d'aider au paiement des charges de l'hébergeant</li> <li>- indiquer s'il y a des possibilités d'économies en vue de préparer un futur accès au logement, si non, préciser pourquoi ?</li> </ul> <p><b><u>Appréciation du travailleur social :</u></b> dûment motivé au regard de l'adéquation de la demande</p>
<p>Éléments constitutifs d'une évaluation sociale pour <b>les dossiers d'impayés d'énergie, d'eau et de téléphone</b></p>	<p>L'évaluation sociale doit comprendre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- capacité du demandeur à s'acquitter de façon autonome des factures suivantes</li> <li>- indiquer la participation du demandeur</li> <li>- préciser le montage financier proposé pour apurer la dette</li> <li>- indiquer si une orientation et/ou une prise en charge vers l'accompagnement social lié au logement est nécessaire</li> <li>- la famille bénéficie-t-elle aux tarifs sociaux pour l'énergie et/ou le gaz ?</li> <li>- la famille ressent-elle une sensation de froid dans son logement ? Si oui, éventualité d'une orientation vers une visite conseil de l'ADIL-EIE</li> </ul> <p><b><u>- appréciation du travailleur social :</u></b> dûment motivé au regard de l'adéquation de la demande</p>